

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 mai 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absent : monsieur Sylvain Lemire, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h32

2016-05-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Octroi de contrat – appel d'offres GT2016-07 – levés de bathymétrie et d'arpentage à des fins d'évaluation de la stabilité des pentes.
- 7.2 Autorisation de paiement – souper des bénévoles.
- 7.3 Octroi de subvention – Vision Design & Solution.

ADOPTÉE

2016-05-121 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-05-122 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2016, au montant de **209 325,54 \$**.

ADOPTÉE

2016-05-123 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2016, au montant de **410 703,06 \$**.

ADOPTÉE

2016-05-124 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 466-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 466 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 95 000 \$ POUR LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA 51^E AVENUE**

Monsieur Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, le règlement no **466-1**, modifiant le règlement no 466 décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour le pavage d'une partie de la 51^e avenue, afin de modifier le bassin de taxation prévu audit règlement.

2016-05-125 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 510-4 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510 POUR PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DANS CERTAINS SECTEURS**

Considérant que le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510 a été adopté en 2014;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement pour permettre de nouveaux usages dans la zone H-104;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 12 avril 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **510-4** modifiant le Règlement sur les usages conditionnels no 510 pour permettre de nouveaux usages dans certains secteurs.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2016-05-126 **RÈGLEMENT NO 467-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 467 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la Section III.6 du Chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. F-2.1);

Considérant qu'en 2009, le Conseil a adopté le Règlement no 467 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement adopté en 2009 pour ajuster le montant de la taxe à compter du 1^{er} août 2016 tel que le prévoit un accord de partenariat entre le gouvernement et les municipalités pour la période 2016-2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no **467-1** modifiant le Règlement no 467 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

2016-05-127 RÈGLEMENT NO 445-16 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2015;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 445 sur les tarifs, notamment afin de modifier les modalités de paiement, de permettre la location de terrains sportifs à titre gratuit pour la clientèle adulte d'organismes reconnus et d'ajuster certains tarifs conformément aux tarifs prévus par le *Règlement sur les tarifs exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (R.L.R.Q. c. A-2.1, r.3);

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le règlement no **445-16** modifiant le Règlement no 445 sur les tarifs.

ADOPTÉE

2016-05-128 RÈGLEMENT NO 523 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 400 000 \$ POUR LE PAIEMENT DE TRAVAUX RELATIFS À LA STABILISATION DU TALUS AUX SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150^E AVENUE – ADOPTION

Considérant qu'une analyse des risques liés au danger de glissements de terrain, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière le degré de risque potentiel de glissements de terrain fortement rétrogressifs dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue;

Considérant que la Ville a conclu avec le ministère de la Sécurité publique une entente concernant les modalités d'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 2 509 402,50 \$ pour les travaux à effectuer dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue;

Considérant que la Ville s'est engagée à effectuer les travaux de prévention en utilisant l'aide financière versée par le ministère et à participer financièrement elle aussi au paiement d'une portion desdits travaux pour un montant d'environ 890 600 \$;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'un montant total de 3 400 000 \$ pour le paiement des travaux devant être effectués;

Considérant que cet emprunt sera réduit du montant de la subvention versée par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 9 février 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no **523** décrétant une dépense et un emprunt de 3 400 000 \$ pour le paiement de travaux relatifs à la stabilisation du talus aux secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue.

ADOPTÉE

2016-05-129 APPEL D'OFFRES GT2016-04 – TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de pavage 2016 à être effectués sur le territoire de la Ville;

Considérant que suivant cet appel d'offres 8 soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 avril dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat à **Ali Construction Inc.** au montant de **319 822,28 \$** plus taxes applicables pour les travaux de pavage 2016 à être effectués sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-300-10-710.

ADOPTÉE

2016-05-130 RÉFECTION EXTÉRIEURE DU GARAGE AU PARC DES HIRONDELLES – OCTROI DE CONTRAT

Suite à une demande de prix effectuée auprès de 3 entrepreneurs pour la réfection extérieure du garage au Parc des Hirondelles.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat à **Leduc Construction Inc.**, pour la réfection extérieure du garage au Parc des Hirondelles pour une somme de **8 400 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le revenu des parcs et imputée au poste budgétaire 1-02-725-10-567.

ADOPTÉE

2016-05-131 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-19, LOT 2 068 376 (2952, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une nouvelle maison unifamiliale isolée sur le lot 2 068 376 et que sa demande est à l'effet de faire approuver les matériaux de revêtement extérieur et une implantation de la maison à une distance légèrement inférieure à celle prescrite à la réglementation, soit avec une marge avant de 38,11 mètres plutôt que de 40,08 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515;

Considérant que dans le cas d'une construction assujéti au Règlement sur les PIIA, l'article 5.11 du Règlement de zonage no 437 permet que l'empiétement dans la marge de recul et la distance d'une ligne de terrain soient augmentés ou diminués si cela a pour but le respect des objectifs et critères contenus au Règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande répond à plusieurs objectifs et critères du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-19 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande no **2016-19**, lot 2 068 376 (2952, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-05-132 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-20, LOT 2 070 372 (7, 87^E AVENUE)**

Considérant que le requérant souhaite faire certains changements à sa propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande no **2016-20**, lot 2 070 372 (7, 87^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-05-133 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT CAMP DE JOUR 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer un contrat de **15 759 \$**, plus taxes applicables, à **Transport Jean-Jacques Campeau Inc.**, pour le transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du camp de jour 2016.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

2016-05-134 OCTROI DE SUBVENTION – LES SCOUTS 16^E ÎLE PERROT

Considérant que lors de la Journée de la Terre, tenue le samedi, 23 avril 2016 au Carrefour Notre-Dame, les Scouts 16^e Île Perrot ont ensaché environ 864 sacs de compost pour vendre aux résidents au coût de 1 \$ le sac;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention aux **Scouts 16^e Île Perrot** d'une somme de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-473.

ADOPTÉE

2016-05-135 OCTROI DE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer à l'organisme **Skieurs de l'Île inc.** un soutien à l'inscription pour les 133 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2015-2016 à 5 \$ chacune soit un total de **665 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-05-136 CONGRÈS AQLM 2016 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires et monsieur Éric Duchesneau, responsable des plateaux et des programmes, à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2016 à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 650 \$** plus taxes applicables, pour ces deux personnes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-311.

ADOPTÉE

2016-05-137 CONGRÈS DE LA COMAQ 2016 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser madame Stéphanie Martin, trésorière, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui auront lieu du 25 au 27 mai 2016, à La Malbaie. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme approximative de **1 900 \$** incluant les taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-454.

ADOPTÉE

2016-05-138 ACHAT DE BILLET – LE SOUPER DES SEIGNEURS – MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'acheter un billet pour le Souper des Seigneurs, qui se tiendra le 3 juin 2016 au Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges au coût total de **95 \$**, payable au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, et d'autoriser un membre du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2016-05-139 ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le 14 juillet 2016 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la **Ville de Pincourt** et d'autoriser 2 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2016-05-140 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE TERREBONNE EN RÉFÉRENCE À L'AGRILE DU FRÊNE

Considérant que la Ville de Terrebonne a entrepris des démarches auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle intervienne auprès de la Société Hydro-Québec pour que cette dernière respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient;

Considérant que la Ville de Terrebonne a transmis une copie d'une résolution à cet effet aux municipalités membres de la CMM.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'appuyer la Ville de Terrebonne dans ses démarches et d'autoriser la directrice générale à transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Terrebonne, au président de la CMM et au président de la Société Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2016-05-141 VENTE DU LOT 2 070 436 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville est propriétaire du lot 2 070 436 et qu'elle a reçu une offre d'achat pour ce lot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la vente du lot 2 070 436 par la Ville à M. Yves Guilbault pour un montant de 3 500 \$ plus taxes applicables.

Que la Ville autorise la mairesse et la greffière à signer devant le notaire du choix de l'acquéreur, pour et au nom de la Ville, les documents requis aux fins de cette vente. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

2016-05-142 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES ADDITIONNELS EN GÉOMATIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est dotée d'un service de géomatique utilisé par les municipalités locales comme un outil de consultation cartographique et d'aide à la prise de décision;

Considérant que la MRC a accepté de fournir aux municipalités locales des services additionnels en géomatique sur la base d'une tarification à l'acte (utilisateur-payeur);

Considérant qu'il est proposé qu'une entente soit signée entre la MRC et les municipalités souhaitant se prévaloir de ces services.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique à intervenir entre la MRC et les municipalités souhaitant requérir ces services et à autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-951.

ADOPTÉE

2016-05-143 **RÈGLEMENT HORS COUR – REÇU, QUITTANCE ET TRANSACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la compagnie Les Entreprises C. Sauvé Inc. a intenté une poursuite contre la Ville en 2014;

Considérant que les parties ont convenu de mettre un terme à ce dossier judiciaire en concluant un règlement hors cour et en signant un document de reçu quittance et transaction à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le règlement hors cours proposé avec la compagnie **Les Entreprises C. Sauvé Inc.** et d'autoriser la directrice générale à signer le document de reçu quittance et transaction à cet effet.

Que la dépense qui découle de ce règlement hors cour soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 1-02-321-00-991, 1 02-413-00-991 et 1-02-415-10-991.

ADOPTÉE

2016-05-144 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2016-07 – LEVÉS DE BATHYMÉTRIE ET D'ARPENTAGE À DES FINS D'ÉVALUATION DE LA STABILITÉ DES PENTES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels pour des levés de bathymétrie et d'arpentage à des fins d'évaluation des pentes dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 9 soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse des offres reçues et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat à la firme **BC2 + Groupe Synergis** au montant de **10 450 \$** plus taxes applicables pour des services professionnels pour des levés de bathymétrie et d'arpentage à des fins d'évaluation des pentes dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-700.

ADOPTÉE

2016-05-145 **AUTORISATION DE PAIEMENT - SOUPER DES BÉNÉVOLES**

Considérant que le souper des bénévoles a accueilli plusieurs convives de plus cette année et que la somme pour les services de traiteur a dépassé 10 000 \$, pour un total de 10 266,75 \$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser une dépense de **11 804,20 \$** taxes incluses au **Restaurant Sunny's Inc.**, traiteur du souper des bénévoles.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-20-473.

ADOPTÉE

2016-05-146 OCTROI DE SUBVENTION – VISION DESIGN & SOLUTION

Considérant que la Fondation Make-A-Wish, une fondation ayant pour mission d'exaucer les vœux d'enfants dont la santé est gravement atteinte, a mandaté la firme Vision Design & Solution afin de réaliser le rêve d'une enfant de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour la réalisation d'un jardin dans la cour arrière de sa résidence;

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1);

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention au montant de **1 500 \$** à la firme **Vision Design & Solution** pour la réalisation du rêve d'une enfant de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-03-521-00-400.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2016.
- Rapport de la Gestion du Territoire pour le mois d'avril 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-05-147 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de lever la séance à 20H19.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
